

Assurance sous forme de capital En cas de décès ou d'invalidité dus à un accident (TUP).

Assurez-vous et votre famille contre les conséquences financières en cas de décès ou d'invalidité dus à un accident.

L'essentiel en bref

Notre assurance-accidents sous forme de capital TUP vous garantit une couverture financière en cas de décès ou d'invalidité dus à un accident. Elle vous offre une grande sécurité à petits frais et couvre tous les accidents du quotidien, accidents en motocycle, en voiture et en avion y compris. TUP est destiné aux personnes qui ne sont que peu protégées par les assurances sociales, telles que les enfants, les jeunes adultes, les étudiants et les étudiantes et les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Elle s'adresse également aux personnes salariées ou exerçant une activité indépendante, afin de combler des lacunes dans leur couverture. Les prestations en cas d'invalidité sont assurées avec une progression jusqu'à 350% (somme d'assurance 100000 francs; paiement de 350000 francs au maximum).

Vos avantages en bref

- ✓ Protection complète à prix avantageux
- Prestations de capital indépendantes d'autres assurances
- √ Capital à employer librement
- Couverture des obligations financières (hypothèque, reconversion professionnelle, travaux de rénovation)
- Assurance valable dans le monde entier
- Lacunes de couverture comblées

En cas d'invalidité aussi, vous pouvez maintenir votre niveau de vie habituel.



Étonnamment flexibles et avantageuses

Les assurances en cas de décès et / ou d'invalidité peuvent être choisies indépendamm ent l'une de l'autre. Il est toutefois judicieux d'assurer les deux prestations ensemble.

Exemple de combinaison des sommes

	Combinaison des sommes		Prime mensuelle**
	Décès*	Invalidité	
Enfants* 0 à 30 mois	CHF 2500	CHF 200000	CHF 4.00
Enfants/Jeunes adultes* 2 ans et demi à 18 ans	CHF 10000	CHF 200000	CHF 4.00
	CHF 10000	CHF 300000	CHF 6.00
Adultes 19 à 65 ans	CHF 20000	CHF 100000	CHF 5.80
	CHF 50000	CHF 100000	CHF 7.00
	CHF 50000	CHF 150000	CHF 9.50
	CHF 50000	CHF 200000	CHF 12.00
	CHF 300000	CHF 300000	CHF 27.00

^{*} Le montant à verser en cas de décès est toujours inclus gratuitement pour les enfants dans l'assurance-invalidité. Le capital-décès est dans ce cas toujours de CHF 2500.-, respectivement de CHF 10000.- dès l'âge de 2 ans et demi.

^{**} sous réserve de modifications